



Note brève et synthétique du Compte financier unique (CFU) 2025

Sommaire

I-	Synthèse de l'exécution budgétaire 2025	2
II-	La section de fonctionnement.....	2
A-	Dépenses de fonctionnement.....	2
B-	Recettes de fonctionnement.....	4
C-	Analyse financière : Compte Financier Unique 2025 : amélioration des équilibres de fonctionnement et sortie progressive de l'effet ciseau	5
III-	La section d'investissement.....	5
A-	Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitres 20, 21, 23).....	5
B-	Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.....	7
IV-	Autofinancement et capacité de désendettement constatés au moment du CFU 2025.	8
V-	CONCLUSION.....	10

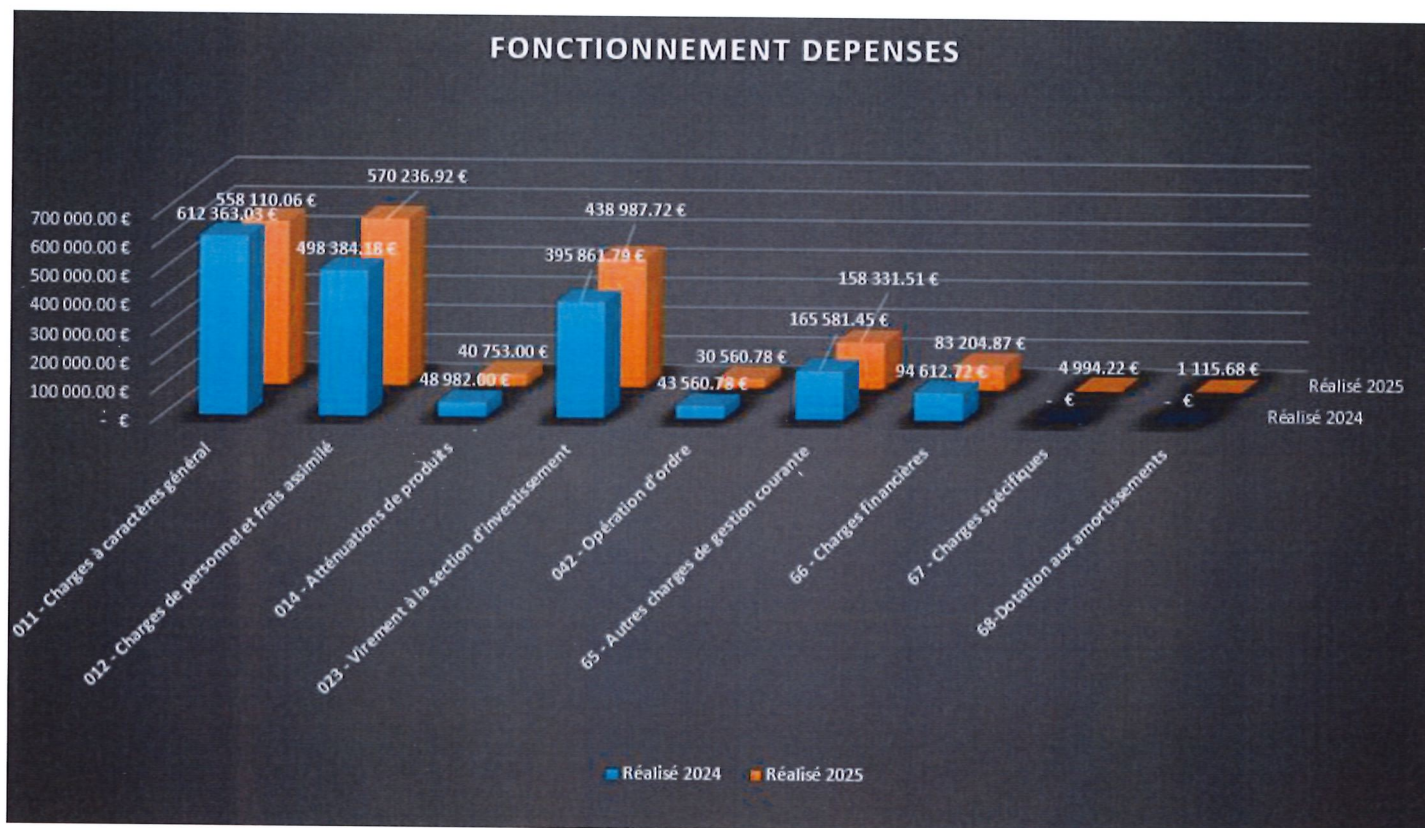
I- Synthèse de l'exécution budgétaire 2025

Budget principal : les résultats de l'exercice budgétaire sont :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M57						
Résultats reportés		+220 970.54	230 082.60		230 082.60	220 970.54
Opérations de l'exercice	1 447 307.04	1 710 836.74	472 491.18	446 366.63	1 919 798.22	2 157 203.37
TOTAUX	-1 447 307.04	+ 1 931 807.28	-702 573.78	+446 366.63	-2 149 880.82	+2 378 173.91
Résultats de clôture		+ 484 500.24	-256 207.15			+228 293.09
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		+ 484 500.24	-256 207.15			+ 228 293.09

II- La section de fonctionnement.

A- Dépenses de fonctionnement





1- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général ont diminué par rapport à 2024 (- 54 252.97 €) avec une meilleure gestion/organisation de l'entretien des bâtiments communaux, une nette diminution des dépenses des fournitures de petits équipements et de matériel de voirie ainsi qu'un évènement marquant non reporté en 2025 (commémoration du B17) qui avait généré des coûts importants en 2024.

Les postes les plus importants du chapitre sont :

- o L'énergie et l'électricité – *article 60612* (+ 18.82% par rapport à 2024) soit 138 973.74 € lié à une augmentation du prix de l'électricité et du gaz, malgré une maîtrise des frais à cet article lié notamment aux travaux réalisés sur les bâtiments communaux.
- o Les fournitures de petit équipement – *article 60632* en réelle diminution (-64.72%) par rapport à 2024 soit 17 846.69 €.
- o Les fournitures de voirie – *article 60633* (-79.23 % par rapport à 2024) soit 11 229.51 €
- o L'entretien du patrimoine communal (terrains, bâtiments) – *articles 61521, 615221 et 615228* se chiffre à 28 675.51 €
- o L'entretien du matériel roulant – *article 61551* (-37.80 % par rapport à 2024) soit 10 007.71 €
- o Assurance et maintenance respectivement de 26 852.68 € et 20 572.38 €

2- Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel comprennent la rémunération brute, le régime indemnitaire, la charges salariales et patronales mais également les frais de pharmacie et le paiement par la commune de la cotisation CNAS.

Les charges de personnel se montent à 570 236.92 €, ce qui représente 30.25 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune.

3- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant des indemnités des élus (*article 65311*) se monte à 63 873.24 €.

Le CCAS n'a pas nécessité de subvention en 2025.

Le montant versé aux diverses associations, dont les associations scolaires dans le cadre de leur fonctionnement s'élève à 20 956.95 €.

La contribution au SDIS est de 44 143 €

4- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Elles correspondent au reversement du produit de la fiscalité directe locale à l'Etat, dans le cadre de la politique de redistribution des richesses fiscales vers les collectivités dont l'évolution des bases fiscales est défavorable.

Le chapitre s'élève à 40 753 €

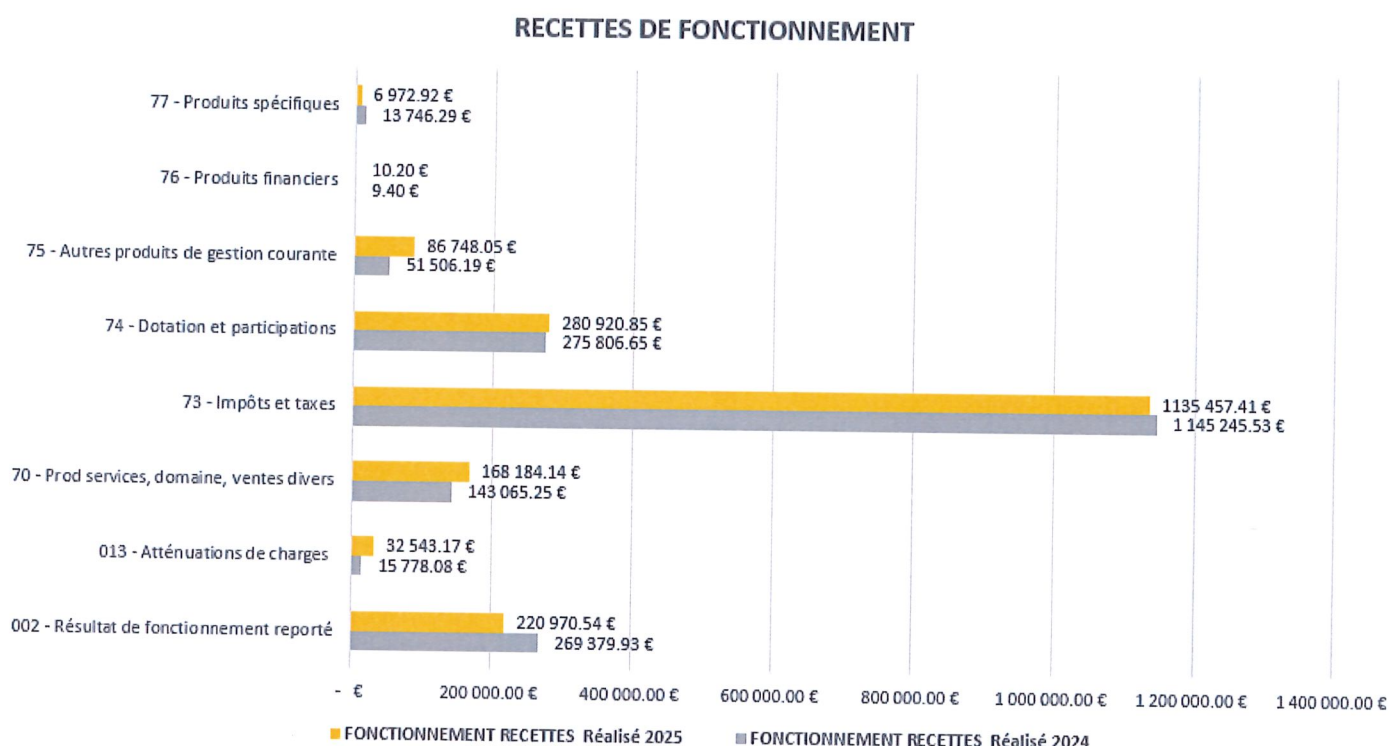
5- Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

Ces opérations retracent les amortissements de certains biens et le constat de moins-value ou de plus-value en cas de cession de biens communaux. Elles se compensent en dépenses et en recettes.

6- Les charges financières (chapitre 66)

Le montant des intérêts des emprunts est de 83 204.87 € qui représente 5.75% des dépenses de fonctionnement. Il est à noter que les frais de portage ne sont plus comptabilisés au chapitre 66 mais 27 (article-27638). Les intérêts sont eux comptabilisés au 66268 (autres honoraires, conseil,...) à la demande de la Trésorerie.

B- Recettes de fonctionnement



7- Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les services périscolaires ont généré 109 163.45 € de recettes, permettant de financer les charges liées.

Il a été facturé auprès d'autres communes la prestation d'entretien du terrain synthétique au stade intercommunal pour 1 972.55 €

Le loyer de l'agence postale a rapporté 14 400 € et les baux communaux 9 203.73 €

8- Les impôts et taxes (chapitre 73)

En 2025 les taux des taxes locales ont évolué avec l'évolution des bases fiscales et des droits de mutation.

9- Les dotations et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est de 163 554.00 € (en légère hausse par rapport à 2024) :

- La dotation forfaitaire s'élève à 122 405.00 € (en légère baisse par rapport à 2024),
- La dotation de solidarité s'élève à 41 149 € (en légère hausse par rapport à 2024)



La part des fonds frontaliers s'élève quant à elle à 87 712.00 € (en hausse par rapport à 2024)

10- Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant des différentes locations atteint 62 500 €.

C- Analyse financière : Compte Financier Unique 2025 : amélioration des équilibres de fonctionnement et sortie progressive de l'effet ciseau

Le CFU 2025 met en évidence une amélioration significative des équilibres de la section de fonctionnement.

- Recettes +4 %
- Dépenses -0,3% malgré le contexte inflationniste encore présent.

Cette évolution permet d'inverser la dynamique observée en 2023, année marquée par un point de tension lié au choc inflationniste, qui avait fortement dégradé l'épargne en raison d'une progression plus rapide des charges que des produits (effet ciseau)

L'amélioration constatée en 2025 repose sur des facteurs structurels (optimisation des recettes : locations, coupes de bois, tarification des services et également une attention des services sur les dépenses : gestion des stocks, travaux en interne...)

Elle est d'autant plus notable qu'elle intervient :

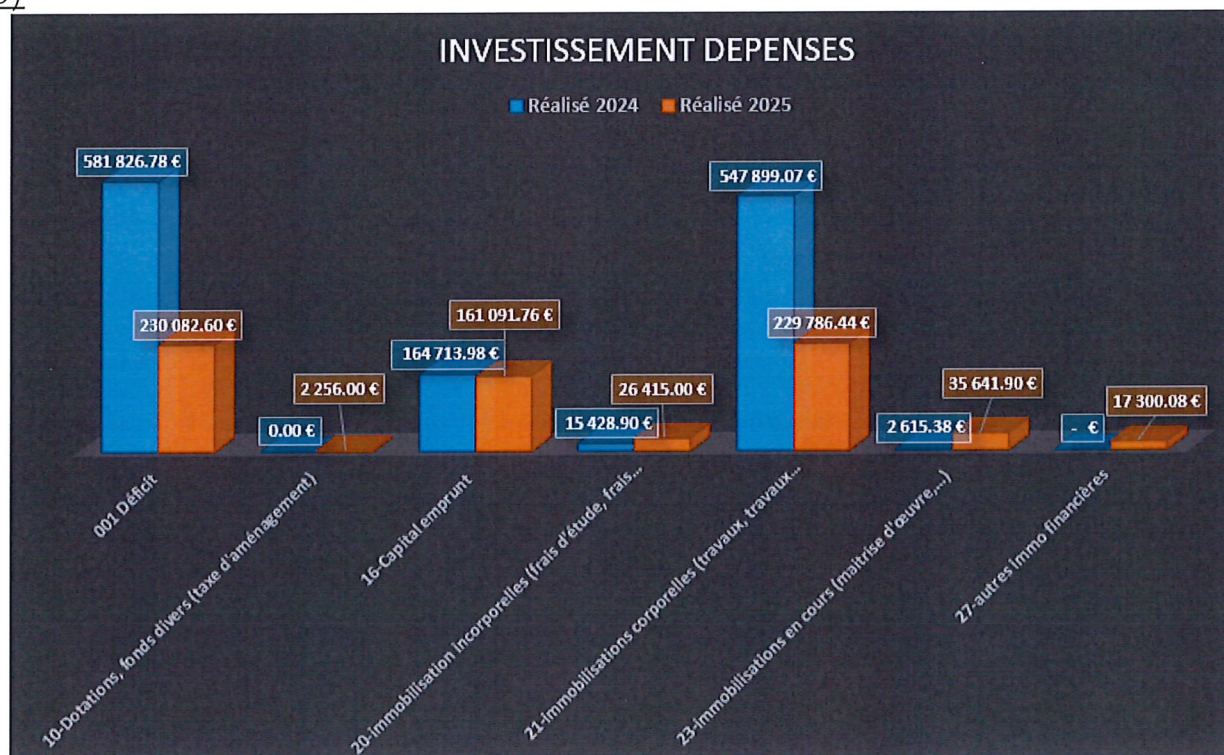
- Sans mobilisation du levier fiscal
- Sans dégradation du niveau de service public et même avec un renforcement : recrutement d'un technicien supplémentaire et arrivée d'un responsable technique.

Le CFU 2025 confirme un rééquilibrage de la section de fonctionnement et un retour progressif à une

trajectoire soutenable, après la dégradation observée en 2023.

III- La section d'investissement

A- Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitres 20, 21, 23)





L'année 2025 est notamment marqué par :

Quelques réalisations de 2025 comptabilisées en investissement



Frais d'études pour 26'415€

13'755€ : Bureau d'étude VE2A pour la révision du PLU

12'660€ : relevé topographique des bâtiments de l'ancienne mairie, ancienne poste et maternelle + étude sismique.

Maîtrise d'oeuvre extension école maternelle 33'000€



Remise en état chemin Sur La Chaux + EP 11'940€



Plantation Bois Monsieur et les Tattes + protection 9'476€



Aménagement cave salle Léman : création dalle 8'000€



Travaux au cimetière : création de 3 cavurnes 1'560€



Réfection du pressoir Chez-Grobel : 12'000€

Borne tactile entrée mairie : 10'000€



Liste non exhaustive :

- Illuminations de Noël 9'000€
- Enfouissement PEHD pour alimenter bassin des Traverses 7'200€
- Installation alarme anti-intrusion aux ateliers 5'000€
- Divers mobiliers : tables conseil, tables, bancs extérieurs pour associations avec barnums 19'000€
- Tapis de Gym pour l'école 1'300€
- Nouvelle plaque commémorative Lesvaux 1'700€
- Divers panneaux de voirie + miroir (600€ l'unité !)
- Aspirateur, drapeaux façade mairie, défibrillateurs... ETC



Maçonnerie abri sel + rangement ST 45'000€



Marquage au sol 9'200€



Barrière pont de la Gerbaz 5'000€ + nettoyage et pose caniveaux par le ST



Création par le ST du Chemin des Grands Champs



Remplacement poteau incendie Lesvaux 8'200€



Piège à cailloux route du Creux par le ST

B- Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement

Le montant du FCTVA s'est élevé à 86 155.76 € suite aux travaux de 2024.

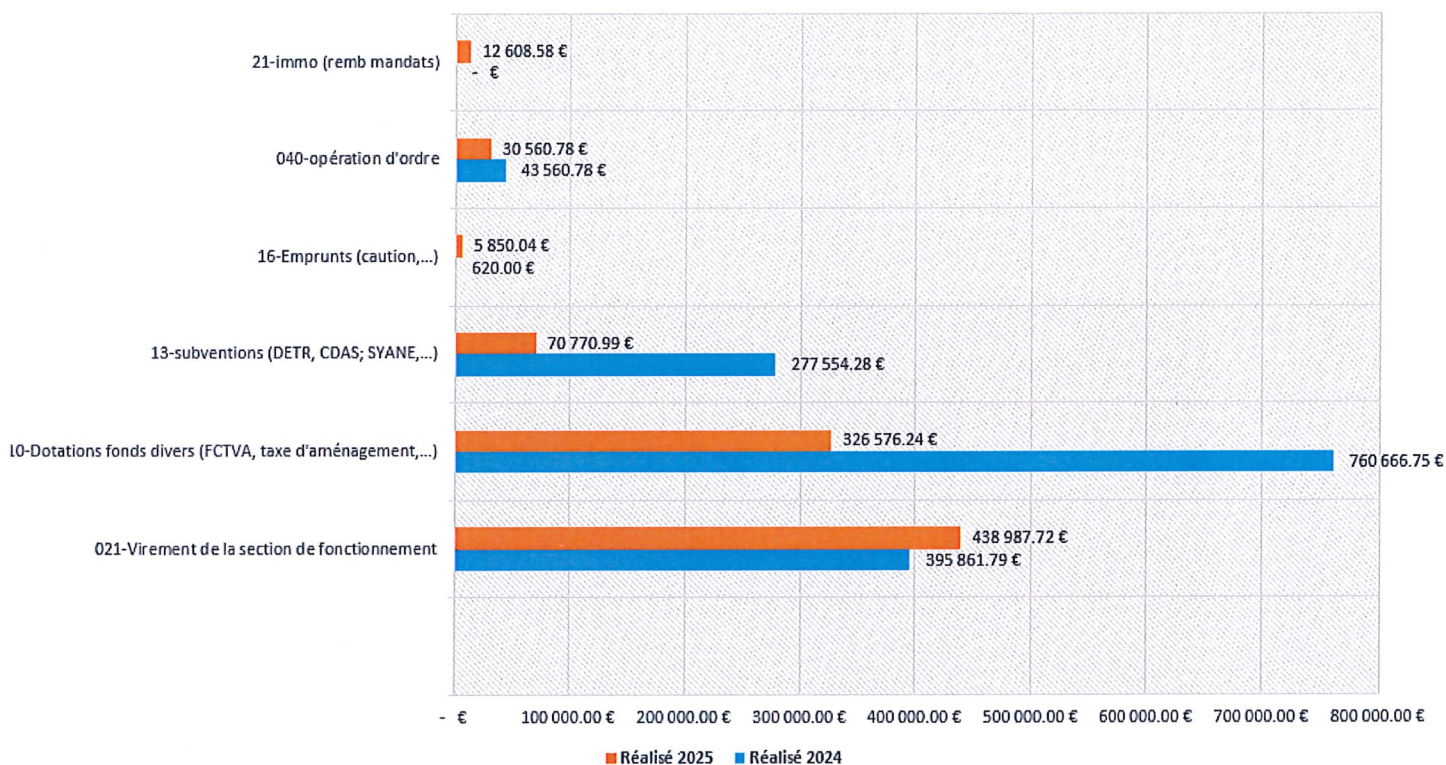
Des subventions ont été encaissées suite notamment à la fin des travaux de la salle des fêtes par les organismes suivants :

- La CCPEVA dans le cadre du fond de concours : solde de 41 101.50 €
- L'Etat via la DETR : solde de 20 960 €
- Le Syane dans le cadre de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie suite aux travaux de Salle des Fêtes : 7 501.50 €
- Le Département dans le cadre du plan forêt : 8 709.49 €

La taxe d'aménagement a été encaissée pour 10 337.88 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 et le virement de la section de fonctionnement ont permis de financer le programme d'investissements.

INVESTISSEMENT RECETTES





IV- Autofinancement et capacité de désendettement constatés au moment du CFU 2025.

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

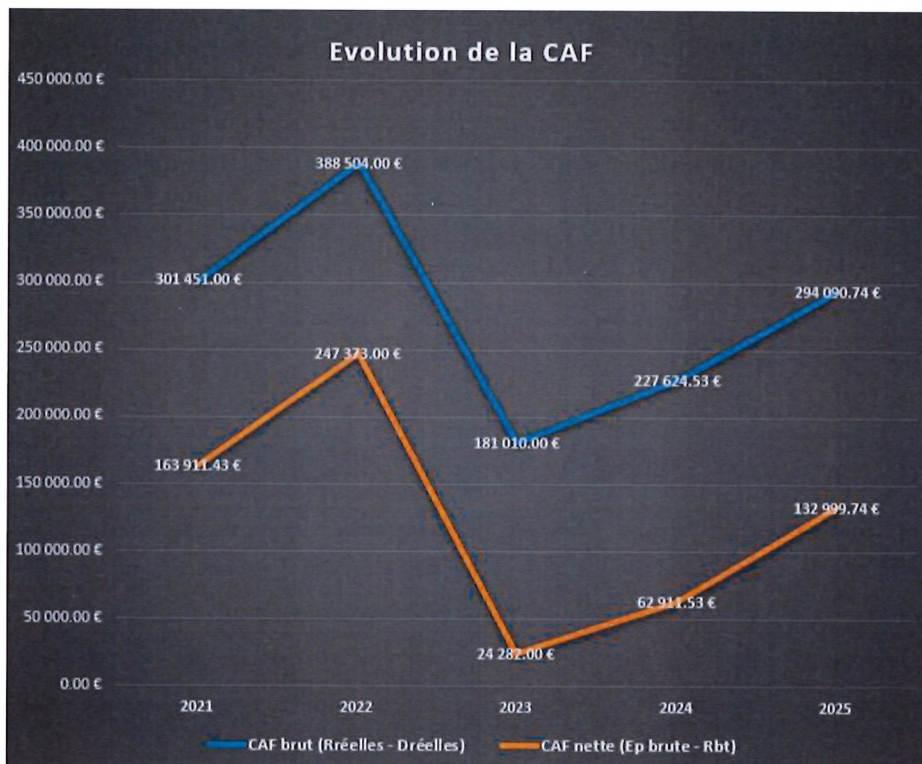
La capacité d'autofinancement brute est passé de 227 624 € en 2024 à 294 090 € en 2025
 La CAF nette est de 132 999.74 €.

L'épargne brute progresse, du fait de la hausse des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2025 qui n'est pas suivi par une hausse des dépenses de fonctionnement (stabilité des dépenses par rapport à 2024) ni même d'une baisse de la qualité du service public (renforcement effectif au service technique et périscolaire, poursuite de la mise aux normes des bâtiments, politique d'animation forte,...).

L'épargne nette en 2025 remonte car aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2022, excepté les portages de l'Etablissement Public Foncier qui sont comptabilisés au chapitre 27 (concernant le capital) permettant de financer les investissements actuels. Il n'y a pas eu de cession d'actif en 2025.

En 2026, il sera important de poursuivre l'effort d'optimisation de la section de fonctionnement pour poursuivre la trajectoire nous remmenant vers un niveau d'épargne d'avant le choc inflationniste.

Certains postent comme notamment les fluides seront à surveiller car ceux-ci pèsent beaucoup dans les dépenses de la commune. Le contexte international n'étant pas favorable, un suivi régulier va être mis en place pour suivre les consommations.

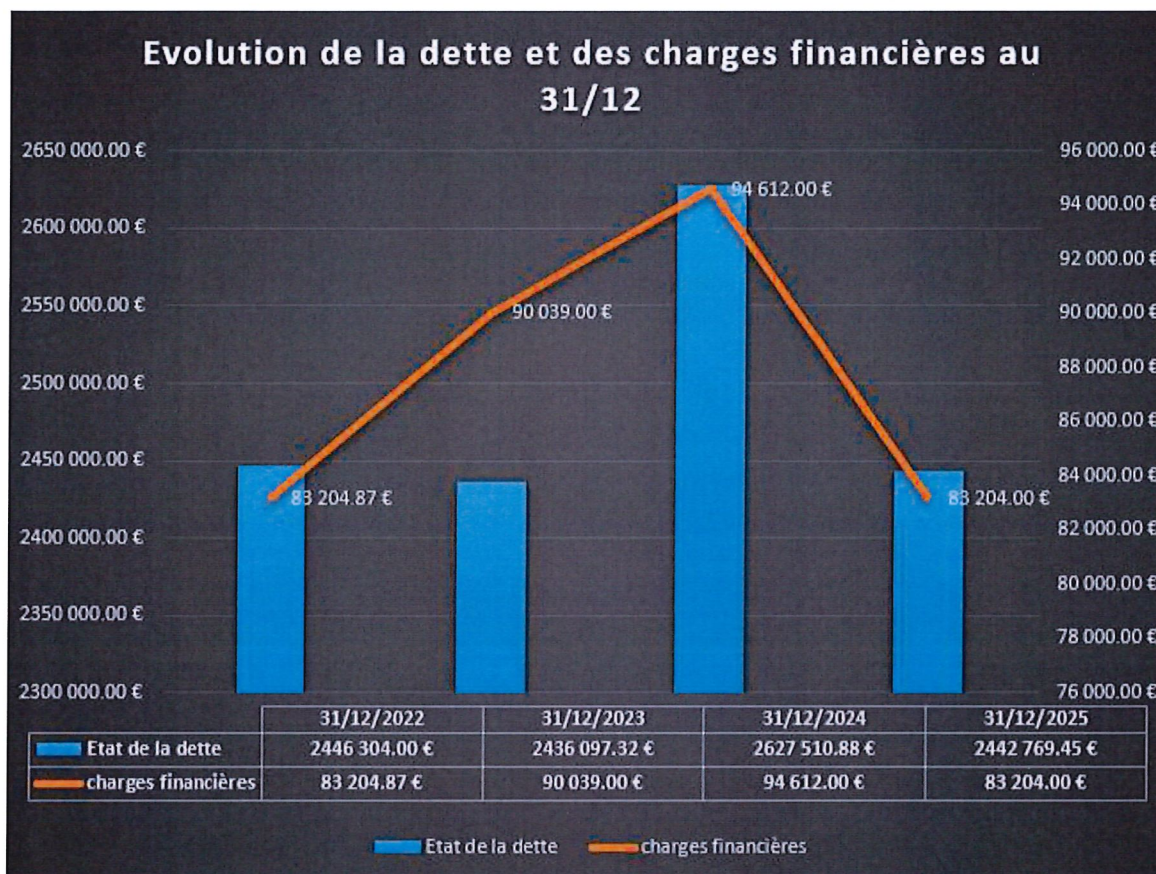




- Le coefficient d'autofinancement courant (Dépense de fonctionnement + remboursement du capital / recette de fonctionnement soit $1\,416\text{ K€} + 161\text{ K€} / 1\,710\text{ K€} = 0.92$) donne un ratio qui détermine la somme laissée disponible après remboursement et paiement des dépenses.

Lorsque ce coefficient dépasse 1, il indique que la collectivité n'a pas de marge de manœuvre voir peut rencontrer des difficultés pour faire face à ses remboursements d'emprunts.

- L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Légère baisse des charges financières au 31/12/2025 car les portages EPF (acquisition) ont été comptabilisés aux comptes 27638 (autres etab publics) et 66268 (autres honoraires, conseil,...).

- La collectivité a réalisé des emprunts en 2019, 2021 et 2022 ce qui porte son endettement à 2 442 K € au 31/12/2025.



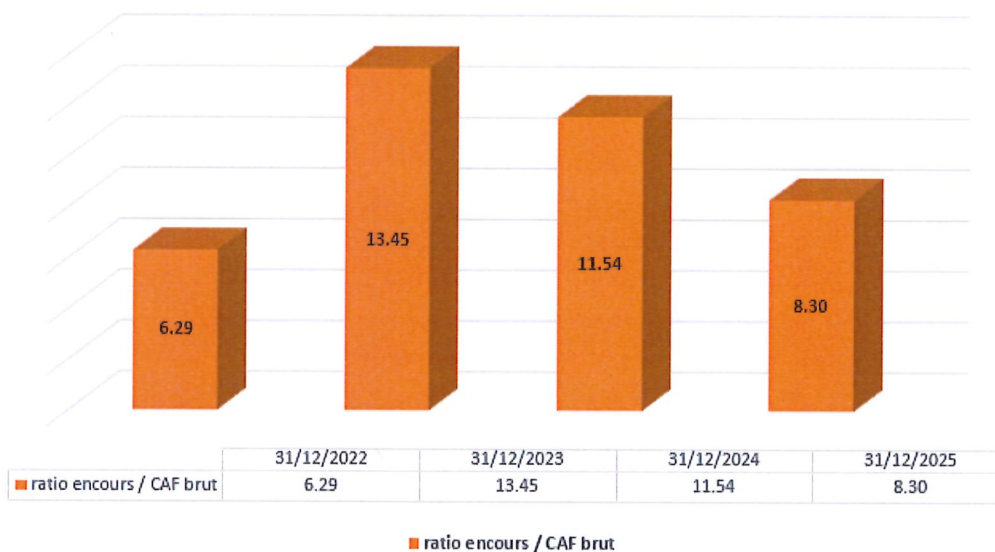
Caractéristique de la dette au 1er janvier	01/01/2025	01/01/2026	Variation
Encours de la dette	2 627 511 €	2 442 769 €	-184 741 €
Taux moyen	3,43%		
Nombre d'emprunt	16		

- La dette représente 1,43 années de produits réels de fonctionnement pour un seuil d'alerte de 1,4 année.

Le ratio encours/CAF brute s'est amélioré et passe de 11.54 à 8.30 (en dessous du seuil d'alerte de 9 années). Il reflète la durée nécessaire au remboursement des emprunts en y affectant l'intégralité de l'épargne brute. Cela signifie que si la commune venait à consacrer l'ensemble de son épargne exclusivement au remboursement de sa dette, cela prendrait 8,30 années pour la résorber. Le seuil d'alerte étant à 12 ans et mise sous tutelle à 15 ans.

La situation appelle à la prudence sur le recours futur à l'emprunt.

ratio encours / CAF brut



V- CONCLUSION

L'année 2025 n'a pas été une année de gros investissement mais plutôt de préparation de l'année 2026 qui elle verra se concrétiser plusieurs projets : révision générale du PLU, extension de l'école maternelle...

Le poids de la dette demeure cependant important. En 2025, la commune a remboursé 178 391€ de capital (incluant 17 300 € de portage foncier comptabilisé au chapitre 27 – autres immos financières)



Pour rappel, l'épargne dégagée de la section de fonctionnement doit en priorité être affectée au remboursement du capital de la dette. Aujourd'hui notre épargne est fortement tournée vers le désendettement et laisse peu de marge de manœuvre à l'investissement.

La capacité de désendettement de la commune s'établit à 8.30 années en dessous des 12 années fixées comme seuil d'alerte par les services de l'Etat et de la DGFIP.

En résumé, l'année 2025 a vu la commune consolider son épargne. Cette consolidation était indispensable pour continuer de pouvoir faire face à nos échéances de remboursement et continuer en parallèle d'investir.

Vu pour être annexé à la délibération
n°2026-037 du 29 avril 2026

La secrétaire de séance
Annie MAYER

La Présidente de séance
Marie-Angélique JOLY

